

M. Malone: Monsieur l'Orateur, le chiffre que j'ai cité était tiré d'un article paru dans la presse à la suite d'une déclaration faite par un monsieur du nom de Otto Lang.

Hier, le ministre de l'Industrie et du Commerce a fait allusion à la Bible. J'aimerais qu'il me donne une réponse tirée du Nouveau Testament. Alors que l'année-récolte ne remonte qu'à 21 semaines, pourquoi achetons-nous de nouveaux wagons-trémies avec l'argent des agriculteurs quand, il y a en moyenne tous les jours 1,235 wagons en souffrance sur le réseau du CN et du CP et quand environ 442 wagons attendent d'être déchargés dans le port de Vancouver. Pourquoi achetons-nous de nouveaux wagons avec l'argent des agriculteurs quand nous ne sommes même pas capables de décharger un tiers des wagons en souffrance.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai signalé dans les remarques préliminaires que j'ai faites en réponse à la première question, je trouve que le député déforme mes propos. Le chiffre qu'il a cité n'a rien à voir avec les données pour Vancouver. Les 400,000 tonnes dont je parlais concernaient le retard que nous avons accumulé dans nos exportations par rapport à l'année dernière, ce qui est une tout autre chose. Cela n'a rien à voir avec la question que me pose le député. La prochaine fois qu'il voudra citer les déclarations de Otto Lang qu'il s'en fasse donner une interprétation officielle.

Des voix: Nous en avons bien besoin.

M. Lang: Ce que le député ne comprend pas, c'est que les wagons-trémies ont été commandés pour la fin de 1979 et pour 1980 et ce n'est pas parce que les éleveurs terminus connaissent des difficultés cette année que des wagons chargés attendent qu'on n'a pas pour autant besoin de nouveaux wagons. Nous payons cher en effet la réparation et l'acquisition de wagons supplémentaires que la Commission canadienne du blé juge bon d'acheter.

● (1500)

Monsieur l'Orateur, j'ai bon espoir qu'avec les années, nous achèverons de plus en plus de céréales et que d'ici à 1985, nous en transporterons 30 millions de tonnes pour l'exportation, soit 50 p. 100 de plus qu'à l'heure actuelle.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA TAXE DE VENTE SUR LES CONTRE-FENÊTRES ET LES PORTES

M. Jack Hare (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et porte sur l'économie d'énergie au foyer, par suite de la décision du gouvernement de rétablir la taxe de vente fédérale sur les portes et les contre-fenêtres dans le budget de novembre.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir à mon bureau, le ministre déclarait que l'on avait supprimé l'exemption de taxe dont bénéficiaient les portes et les contre-fenêtres, et notamment les fenêtres à double et triple épaisseur, parce que le verre conserve moins bien l'énergie que des murs solides.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

M. Hare: J'aimerais que le ministre nous explique ce raisonnement. Veut-il insinuer que les maisons bâties dans les pays froids ne devraient pas avoir de fenêtres, ou craint-il que les gens profitent de cette exemption de taxe pour construire des maisons de verre?

L'hon. A. C. Abbott (ministre du Revenu national et ministre d'État (petite entreprise)): Monsieur l'Orateur, je crois que je vais jeter un autre coup d'œil à cette lettre.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE CONSEIL DES ARTS

L'AFFECTATION DES REVENUS DE LOTO CANADA

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Selon les dispositions du bill C-41, ce sera le cabinet, et non pas un organisme indépendant tel le Conseil des Arts, qui sera chargé d'affecter aux arts des revenus de Loto Canada.

Étant donné que les organismes culturels souhaitent que ces subventions soient à l'abri de toute influence politique, le ministre s'engage-t-il au nom du gouvernement à faire amener le projet de loi de telle façon que des organismes indépendants comme le Conseil des Arts, seront chargés de répartir ces fonds?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Non, monsieur l'Orateur, aux termes de la loi, l'affectation de revenus de Loto Canada ne relève pas du cabinet mais du secrétaire d'État. Je pense qu'il serait fort peu souhaitable de confier cette tâche à un organisme tel que le Conseil des Arts, car il se pourrait que ces fonds se confondent avec le budget de fonctionnement de ces organismes, et je compte m'assurer que ces fonds ne sont pas attribués aux dépenses courantes mais servent à des fins particulières.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, c'est une réponse à peine imaginable étant donné que le gouvernement a déjà réduit ses subventions aux organismes culturels. J'aimerais poser la question suivante au ministre. Étant donné que depuis quelques années les subventions aux arts ont été insuffisantes et que l'on a annoncé des réductions de plusieurs millions de dollars pour l'année 1979-1980, le ministre peut-il promettre à la Chambre que les nouveaux fonds provenant de Loto Canada seront traités selon leur nature, c'est-à-dire de nouveaux revenus pour les arts, et nous promettre aussi qu'il maintiendra les présentes formules de subventions? Toute autre solution serait la preuve que le ministre est impuissant à défendre la cause des arts au sein du cabinet.

M. Roberts: Monsieur l'Orateur, si le député demande une répartition détaillée des dépenses, il me faudrait beaucoup de temps pour le faire mais je suis en mesure de lui montrer qu'il est loin d'avoir raison. Je ne pense pas pouvoir ajouter autre chose d'utile à ma réponse précédente.